



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 75-2020

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2019
des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai
Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission de gestion:
mardi 22 septembre 2020, à 20h00,
Salle de conférences du CACIB, avenue des Baumettes 11

Préavis déposé au Conseil communal le 3 septembre 2020

PRÉAVIS N° 75-2020

Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2019 des postulats et motions
Demandes de prolongation de délai
Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.....	2
3	Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle: moderne et piétonnier", du 20 juin 2013	3
4	Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013	4
5	Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013	5
6	Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014	5
7	Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015	6
8	Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017.....	6
9	Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017	7
10	Postulat de M. Richard Neal et consorts "Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h", du 7 septembre 2017	8
11	Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018.....	10
12	Postulat de M. Jonas Kocher "Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile", du 21 juin 2018	11
13	Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 et postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018	11

Renens, le 24 août 2020

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

Selon la pratique en vigueur depuis juin 2009 et suivant l'article 57 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité dépose son rapport sur les initiatives en suspens adressées par le Conseil communal.

A l'instar du dernier rapport en date, les réponses apportées aux interventions concernées impliquent, pour certaines, leur classement définitif une fois ces dernières validées par le Conseil. A noter également que le présent préavis est usuellement confié pour traitement à la Commission de gestion, avec la présence d'une large délégation de la Municipalité.

2 Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000

Résumé

La motion de M. Stöckli demande à la Municipalité de présenter un projet de réalisation pour une bibliothèque municipale à Renens. Celle du groupe libéral demande la réalisation d'une bibliothèque-médiathèque moderne au centre-ville (salle de lecture, CD, DVD, vidéo et autres supports multimédia actuels ou futurs).

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre du préavis N°50-2019 - *Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2018 des postulats et motions*, et suite aux discussions menées en séance plénière, le Conseil a invité la Municipalité à intégrer l'usage du fonds "Berty Michoud" dans sa réponse. Ce fonds a été créé sur la base d'un héritage effectivement destiné à la création d'une bibliothèque ainsi qu'à l'achat de livres. Doté initialement d'un montant de CHF 243'871.-, il a été ultérieurement complété par le produit de la vente successive de deux bâtiments communaux (préavis N°17-1998 et 36-2004).

Au fil des ans, ce fonds a été utilisé pour financer en partie la création des établissements bibliothécaires de la Ville : la Bibliothèque du Léman en 1998 et le Centre de documentation des Pépinières en 2011. On peut d'ailleurs rappeler l'inauguration en 2015 de la "Collection Berty Michoud" sur le site du Léman. Constitué en hommage à la légataire, cette collection comprend 255 documents (livres et médias divers) sur la thématique de l'égalité.

Aujourd'hui doté de CHF 1'386'606.89, il a pour vocation de soutenir et de renforcer l'offre renanaise dans le temps, en fonction des demandes.

Dans le cadre du développement d'un tiers-lieu pour le projet de la Savonnerie, il pourrait notamment avoir un rôle à jouer si l'option de partenariat avec des bibliothèques devait se concrétiser (salle de lecture), mettant ainsi le livre à l'honneur au sein de cet espace.

La motion de M. Stöckli mentionne dans son texte "le principe d'aménagement d'une bibliothèque municipale". La Municipalité rappelle dès lors que la dotation du fonds "Berty Michoud", si elle n'a pas été investie dans la création d'une institution unique, a directement servi au développement d'une offre communale de bibliothèque aujourd'hui complète et conforme aux exigences du Plan d'étude romand.

En l'état et tel que mentionné dans le Préavis N°50-2019, la Municipalité n'entrevoit pas d'opportunité à court terme, tant conceptuelle que financière, pour la construction par des fonds publics d'une nouvelle bibliothèque à Renens, qui plus est au centre-ville. Elle estime que l'utilisation du fonds "Berty Michoud" dans le cadre d'un soutien continu réparti sur plusieurs institutions a fait ses preuves au fil des ans tout en respectant pleinement l'esprit dans lequel il a été constitué. Il est d'ailleurs appelé à poursuivre ce rôle précieux d'appui financier pour de futures initiatives liées à l'offre renanaise dans le domaine des bibliothèques, notamment dans le cadre du développement du projet de la Savonnerie. La Municipalité s'en réfère donc aux éléments de réflexion ainsi qu'aux conclusions avancés dans le Préavis N°50-2019, soit que les études menées depuis le dépôt de ces deux motions ainsi que l'offre développée répondent aux demandes des motionnaires.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu aux motions de M. Stöckli et du Groupe libéral.

3 Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier", du 20 juin 2013

Résumé

Le postulat de Mme Widmer et la motion de M. Keller demandent à la Municipalité de changer la zone de rencontre constituée des rues de la Mèbre, de la Source et du Midi en zone piétonne.

Réponse de la Municipalité

Le 26 février dernier, une étape décisive a été franchie dans le dossier du tramway entre Renens-Gare et Lausanne-Flon. Le Tribunal administratif fédéral a effectivement rejeté les deux derniers recours pendants, permettant ainsi l'entrée en force de l'autorisation de construire pour ce projet majeur attendu depuis de nombreuses années. La planification du chantier a dès lors repris, avec le début des premiers travaux préparatoires fixé au mois de septembre 2020. Ceux-ci impacteront fortement la dynamique du centre-ville durant les années à venir (avec notamment le passage en double-sens de l'avenue du 14-Avril, la fermeture d'une partie de la rue de Lausanne et la création du "Mail du Marché").

La Municipalité a décidé d'anticiper les réflexions à mener sur la circulation piétonne et motorisée au centre-ville. Un groupe de travail interne a été institué regroupant les services de l'urbanisme, des travaux, le secrétariat municipal et la promotion économique, mais aussi la Police de l'Ouest lausannois. Les représentants du commerce renanais impliqués dans le Groupe de travail "Commerces" de la Ville (voir Rapport de gestion) seront également invités à participer en fonction des thématiques traitées.

L'objectif de cette structure sera d'établir une proposition pondérée prenant en compte les impératifs des habitants et des commerçants, et d'apporter une réponse concrète à la thématique soulevée par la motion et le postulat concernés, mais aussi à la pétition de commerçants pour un maintien de la circulation routière au centre-ville (transmise à la Municipalité le 10 octobre 2013) afin d'être en phase avec la fin du chantier du tram au centre de Renens.

En parallèle, la Municipalité a également décidé de profiter de cette période d'avant grands travaux pour tester un modèle concret de piétonnisation du centre-ville. Du mardi 21 juillet au samedi 31 octobre 2020, la rue du Midi et la rue de la Mèbre sont ainsi fermées au trafic motorisé, excepté pour les services, les accès aux parkings des riverains, les dépose-minutes des personnes à mobilité réduite et les livraisons. Il s'agit de proposer aux Renanaises et Renanais un nouveau périmètre à s'approprier, qui ira de pair avec la possibilité pour les commerces et établissements publics du centre d'étendre leurs terrasses et leurs devantures. Cette expérience, limitée dans le temps, est motivée par un contexte très spécifique (début des grands travaux planifiés mais aussi crise du Coronavirus et période post-confinement) et servira de *ballon d'essai* grandeur nature. L'analyse de cette phase reviendra par la suite au groupe de travail cité plus haut.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

4 Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013

Résumé

Afin de faire face à la crise du logement que subit l'arc lémanique et qui impacte également Renens, le postulat de M. Divorne demande à la Municipalité de mettre en place les mesures et outils nécessaires prévus par la loi pour offrir une aide individuelle au logement (AIL) à quelque 500 familles qui pourraient en bénéficier, représentant 1564 personnes. Ces aides sont prévues dans le Règlement sur l'aide au logement (RAIL), dont le Canton s'est doté en 2007.

Réponse de la Municipalité

Lors de la discussion du précédent préavis sur les motions et postulats en suspens (N° 50-2019), le Conseil communal avait indiqué sa volonté de ne pas classer le présent postulat. Le processus de réforme par le Canton du système des Prestations complémentaires familles (PC Familles) étant en cours et pour une période encore indéterminée, certaines catégories spécifiques de la population – notamment les ménages sans enfants – restent non éligibles à ce type de prestations cantonales. Dès lors, il a été demandé à la Municipalité de réévaluer l'opportunité d'introduire une AIL à Renens à court terme (prestation de compétence communale).

Un projet d'implémentation des AIL est en cours d'étude auprès de l'office du logement. Cas échéant, la réponse au présent postulat sera traitée par le biais d'un préavis ad hoc.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat qui pourrait être traité dans le cadre d'un préavis ad hoc.

5 Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013

Résumé

Le postulat de Mme Rouyet et de M. Niang demande à la Municipalité d'entamer une réflexion qui devra permettre la création au centre-ville d'un espace dédié aux activités culturelles et associatives. Afin d'intégrer toutes les franges de la population, la définition de cet espace devrait se faire par le biais d'une démarche participative.

Réponse de la Municipalité

Tel que défini dans le Préavis N°50-2019, la proposition d'un espace culturel au centre-ville est actuellement dépendante du développement de l'îlot de la Savonnerie et de l'orientation culturelle voulue pour son futur tiers-lieu.

Le projet suit son cours avec le rendu du concours d'architecture le 8 octobre 2019 (disponible sur le site Internet de la Ville) et la désignation d'un projet vainqueur (voir communiqué de presse de la Municipalité du 9 octobre 2019). Les prochaines étapes concerneront la demande d'un crédit d'étude au Conseil communal, la recherche d'un investisseur, la définition du droit de superficie distinct et permanent, ainsi que celle du programme d'occupation définitif.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat et d'attendre la définition finale du futur tiers-lieu.

6 Postulat de Mme Elodie Golaz Grilli "Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014

Résumé

Le postulat de Mme Golaz Grilli demande à la Municipalité d'instaurer une fête annuelle des écoles à Renens pour les élèves de 1P à 4P.

Réponse de la Municipalité

Un projet complet pour relancer la tradition des fêtes des écoles de fin d'année a été présenté au Conseil en septembre 2019. Ce texte a cependant dû être retiré dans la foulée, ne trouvant finalement plus l'aval des établissements scolaires, principaux acteurs d'une telle démarche. La mise en place du projet cantonal pour une école inclusive "Concept 360°", mené par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture va effectivement demander une grande disponibilité de la part des écoles sur les trois années à venir. Leurs priorités ont ainsi été modifiées au détriment du projet municipal.

Ce dernier n'est pour autant pas abandonné mais en cours d'adaptation pour permettre une participation plus accrue des écoles à divers événements organisés par la Ville. Un nouveau projet sera présenté au Conseil dans le courant du deuxième semestre 2020.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat.

7 Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015

Résumé

Dans un contexte de grands travaux qui va particulièrement impacter le tissu commercial du centre-ville, une démarche d'harmonisation des horaires avec les autres communes de l'Ouest lausannois est proposée. Il s'agit concrètement de permettre une fermeture des commerces à 18h le samedi, soit une prolongation d'une heure en comparaison de la situation actuelle.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité rappelle que seul un accord sur une convention collective, regroupant une majorité des commerces rennais, pourrait permettre la négociation d'une heure supplémentaire le samedi avec les représentants des syndicats du commerce de détail. Peu d'évolutions concrètes ont été constatées dans ce cadre depuis le dépôt du précédent préavis sur les postulats et motions.

Durant la séance du mois de novembre 2019 du groupe de travail "Commerces" de l'administration communale, le président de l'ACR (Association des commerçants de Renens) a informé qu'un nouveau positionnement de ladite structure avait été adopté vis-à-vis d'une modification de l'horaire de fermeture du samedi à Renens. Jusqu'ici partagée sur le sujet, l'ACR a désormais décidé en assemblée de soutenir une fermeture au-delà de 17h, ce dans une logique de cohérence avec le reste du district.

La Municipalité note cependant que les dernières expériences relatives à une extension des horaires menées dans des communes romandes se sont soldées par des campagnes difficiles et des refus populaires. Le climat actuel autour de cette thématique semble encore bien incertain et les différentes positions des acteurs concernés sont restées en grande partie inchangées depuis le dépôt de la motion. C'est également dans cette optique que la Municipalité a décidé de ne pas donner suite à une demande du groupe de travail "Commerces" d'effectuer le test d'une ouverture prolongée à 18h le samedi en parallèle de la démarche de piétonnisation temporaire du centre-ville évoquée au point 3.

Bien que la situation des commerces préoccupe la Municipalité, les conditions de travail des employé.e.s représentent également un enjeu majeur. Pour l'heure, d'autres solutions sont à l'étude pour soutenir les commerces. De plus, il sera désormais nécessaire de replacer cette réflexion dans le cadre de la récente crise du Coronavirus qui pèse et pèsera fortement sur l'ensemble des acteurs de la branche.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à cette motion.

8 Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 22 juin 2017

Résumé

La Ville de Lausanne a mené un essai pilote pour abaisser la vitesse maximale à 30 km/h la nuit sur certains axes routiers centraux. Partant de ce modèle et pour des visées de diminution des nuisances sonores, de renforcement de la sécurité et de réduction des émissions de CO₂, il est demandé à la Municipalité d'étudier à son tour l'opportunité d'abaisser à 30 km/h la vitesse maximale entre 22h et 6h sur tout ou sur une partie des axes routiers rennais actuellement limités à 50 km/h.

Réponse de la Municipalité

Le canton, sollicité lors du dépôt du postulat, avait demandé d'attendre la fin du test lausannois, soutenu par le Canton et la Confédération. Suite aux premières conclusions de l'étude lausannoise rendues fin 2019, une réflexion similaire a pu être initiée à Renens. Une première séance de travail a été organisée avec la Division Entretien du Canton, le responsable de la thématique bruit de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et l'unité trafic et signalisation de la Police de l'Ouest lausannois (POL). Il en est ressorti qu'une pré-étude sur les nuisances sonores concrètes et mesurables s'avérait nécessaire pour légitimer la faisabilité d'un passage des axes routiers concernés en zone 30 km/h durant la nuit. Dans cette optique, un contact sera pris avec le bureau qui avait mené le projet de réfection du revêtement routier phonique (préavis N°74-2015).

En parallèle, la POL effectue actuellement une estimation du nombre de panneaux nécessaires à cette démarche (emplacements et coûts d'installation). Initié en début d'année 2020, le processus a été passablement ralenti par la crise du Coronavirus. Les discussions ont repris depuis le mois de mai. Dès la validation du projet par le Canton, en possession de toutes les données utiles pour sa réalisation, la mise en place d'une phase test pourra être envisagée.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

9 Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017

Résumé

Si l'Etat, à travers son Service de l'éducation physique et du sport, oriente son action principalement sur l'éducation physique, le lien avec les fédérations et la gestion des infrastructures, il revient aux communes de concrétiser une politique du sport sur leur territoire. Le postulat demande ainsi à la Municipalité de définir une approche globale du sport à Renens par le biais d'un plan directeur, et d'étudier la possibilité d'une structure dédiée aux activités sportives.

Réponse de la Municipalité

Suite au retrait d'un premier projet de réponse, la Municipalité avait annoncé que la base de réflexion utilisée – soit une étude des actions menées par les services communaux sur les infrastructures, le tissu associatif, les manifestations et programmes sportifs – serait reprise pour la définition d'une nouvelle mouture.

Si la politique du sport fait partie des objectifs du programme de législature, la matérialisation de ce projet spécifique a pâti du départ de collaboratrices et collaborateurs directement impliqués dans son développement. Ainsi, les activités du service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport ont été depuis dédiées aux autres grands projets en cours qui nécessiteront d'autant plus d'engagement suite à la crise du Coronavirus.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse de ce postulat.

10 Postulat de M. Richard Neal et consorts "Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h", du 7 septembre 2017

Résumé

Le postulat de M. Neal part du constat que le passage en zone 30 km/h de plusieurs rues de la Commune a renforcé la sécurité et la tranquillité des Renanaises et des Renanais. Parmi ces zones, il identifie cependant plusieurs endroits où des dépassements de vitesse systématiques sont observés. La liste fournie comprend également des tronçons routiers à la configuration dangereuse par la nature même du terrain ou par la régulation de la circulation. Il demande dès lors à la Municipalité d'étudier chacun de ces endroits et d'envisager des mesures afin d'améliorer la sécurité des usagers, notamment des piétons.

Réponse de la Municipalité

En septembre 2010, la Ville de Renens "passait à 30". La création de zones 30 à Renens était une volonté de longue date qui répondait à des demandes d'habitantes et d'habitants ainsi que du Conseil communal. Cette réalisation voulait ainsi répondre en une fois à l'ensemble des demandes exprimées, dans un délai court et dans un cadre financier modeste, respectueux des réalités renanaises.

La mise en œuvre s'est donc faite en une seule étape, entre 2009 et 2010. Les zones 30 ont été inaugurées lors d'une fête associant la population, dans le cadre de la semaine de la mobilité en septembre 2010.

La simplicité de la démarche, la collaboration entre la Police de l'Ouest lausannois (POL) et les Services communaux ainsi que la communication d'accompagnement ont contribué au succès de cette procédure alors inédite en Suisse. La majorité des rues de Renens passait en régime modéré, ne laissant que les axes principaux à 50 km/h.

Il s'agissait d'un pari collectif du vivre ensemble à l'échelle locale, qui comptait sur la participation de chacun, piétonnes et piétons, cyclistes, automobilistes. La mesure, bien que fortement soutenue par le Conseil communal, allait à l'encontre de traditions et d'habitudes en matière de circulation. C'est pourquoi la Municipalité avait décidé, cinq ans après l'inauguration de ces zones, de procéder à une évaluation qualitative, avec un bilan de la mise en œuvre et la collecte d'informations documentant ce travail original. Elle a ainsi mandaté le bureau qui avait accompagné la démarche lors des premières étapes (sans intervention ultérieure dans la mise en œuvre du projet), soit l'association indépendante à but non lucratif "Rue de l'Avenir", active auprès de nombreuses communes dans le cadre de politiques de mobilité urbaine.

"Rue de l'Avenir" a mené en 2017 des ateliers de travail avec des groupes cibles (enfants, cyclistes, aînées et aînés, ainsi que les corps professionnels tels que les transports publics de la région lausannoise (tl) et la POL). Ce travail a aussi permis une analyse de la situation et relevé quelques problèmes résiduels et suggestions de modification. Leur fine connaissance de cette thématique a aussi été l'occasion de comparer la situation renanaise avec celles d'autres villes.

Le résultat de leur travail a été condensé au sein d'un rapport d'évaluation complet des zones 30 à Renens (reprenant ainsi la liste évoquée par le postulant). Ce document est consultable sur le site internet de Renens. Il rappelle les grands principes de départ et brosse un état des lieux de la situation quelques années après, sur la base des visites effectuées sur site et des ateliers thématiques.

Sans complaisance, mais globalement positive, l'étude souligne la réussite globale du projet : "partant d'une seule zone réalisée à Renens-Village dans un secteur caractérisé par une configuration particulière (à l'écart du transit, peu de trafic, rues relativement étroites), l'extension des zones 30 à l'échelle de l'ensemble du territoire, en une seule étape, était un projet ambitieux [...]".

Trois facteurs décisifs sont mis en exergue pour expliquer ce résultat final : un processus qui avait débuté au début des années 2000 déjà, et montré qu'une majorité de la population était favorable à l'introduction de zones 30 (avec des relances régulières de la part d'habitantes et d'habitants, ou dans le cadre du Conseil communal); l'inscription du projet dans le contexte plus large de la politique communale d'aménagement des espaces publics, de la mobilité, et de la qualité de vie en ville; une culture de consultation et de concertation.

Ce document confirme également que l'équilibre de ce type d'évolution n'est jamais totalement figé et que tous nouveaux travaux constituent autant d'opportunités d'amélioration.

Lors de l'examen du présent postulat en commission, il avait également été relevé que l'introduction des zones 30 n'avait pas été forcément admise par l'ensemble de la population, et que certaines mesures – notamment le système de resserrement des voies de trafic – sont parfois ressenties comme dangereuses et contreproductives. Après étude des points problématiques identifiés par la commission, la POL confirme que les resserrements servent à dessein à limiter la vitesse et cherchent à renforcer le respect des autres partenaires de la route.

L'analyse complémentaire de la POL sur les points sensibles spécifiques traités en séance de commission n'appelle toutefois pas de mesures routières particulières. Seuls de gros travaux, tels que le rehaussement de carrefours ou l'installation de coussins berlinois pourraient apporter un autre type de réponse. Peu compatibles avec le travail de la voirie l'hiver sur des rues fortement fréquentées, ils ne semblent dès lors pas proportionnés. De plus, la POL souligne que les vitesses sont globalement respectées et que les aménagements en place répondent aux critères des zones 30.

Pour compléter les mesures en place en se basant sur les recommandations de la POL, la Municipalité va également intensifier le contrôle de la taille des haies débordant sur les rues et pouvant boucher la visibilité routière, ainsi qu'effectuer un contrôle régulier de la signalétique au sol. De son côté, la POL va poursuivre ses contrôles de vitesse sur ces axes sensibles afin de faire respecter les mesures en place dans la durée.

En fonction de ce qui précède et considérant le rapport d'évaluation des zones 30 à Renens du bureau "Rue de l'Avenir", la Municipalité estime avoir répondu au postulat de M. Richard Neal.

11 Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018

Résumé

Dans le cadre de la procédure de naturalisation, une importance particulière est accordée à la connaissance historique générale des candidats vis-à-vis de la Suisse. Sur cette base, le postulat demande de réfléchir à une action de promotion concrète de l'histoire liée à Renens, mais aussi au Canton de Vaud et à la Suisse, afin que ce type de connaissance ne reste pas cantonnée à un apprentissage théorique. La proposition avancée vise particulièrement à expliciter de manière visible dans l'espace public le nom des rues et autres places stratégiques (par exemple avec des plaques explicatives).

Réponse de la Municipalité

La dénomination des rues est de compétence communale. Cette tâche est gérée par l'Office de l'information sur le territoire dont les décisions renvoient à des éléments de signalisation et de lisibilité. L'ajout d'informations complémentaires (dates, éléments historiques, etc.) n'est pas spécifiquement encadré par une base légale, laissant ainsi une marge de manœuvre aux communes, pour autant que la signalétique reste visible.

Un bref état des lieux des pratiques communales en matière d'informations complémentaires sur des plaques de rue met en avant plusieurs approches qui vont de l'inscription au sein même des plaques usuelles, à des plaques commémoratives spécifiques, en passant par des plateformes de recherche disponibles sur les sites Internet des communes. Un premier travail de recherche effectué en collaboration avec l'archiviste communal a été initié.

Les noms des rues rennaises s'inscrivent dans un passé historique riche. On peut relever les événements historiques cantonaux, tels que l'indépendance vaudoise ou l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération. D'autres rappellent les activités industrielles et agricoles de la Ville. Certaines font référence à des lieux géographiques ou des lieux-dits.

Différentes variantes sont envisageables afin de promouvoir une meilleure connaissance de ces lieux-dits. Un premier répertoire des noms des rues rennaises a ainsi été établi, accompagné d'explications succinctes sur leurs dénominations. Celui-ci doit servir de base à une application concrète et ciblée dans l'espace public sur certaines plaques de rues situées sur des axes stratégiques, mais aussi à une promotion plus générale par le biais du site Internet de la Ville. Ce projet pourra également être complété par la réédition et la mise à jour d'articles rédigés par l'archiviste communal et parus dans le journal communal (présentation de l'héritage historique et géographique de certains lieux, rues et passages rennais).

Des devis pour de nouvelles plaques de rues ont d'ores et déjà été établis. Le déroulement du projet a cependant été mis en pause suite au départ du précédent archiviste. Avec l'engagement d'un nouveau titulaire à ce poste depuis l'été 2020, les actions évoquées ci-dessus permettant de répondre au postulat sont en voie de finalisation et des mesures seront présentées au Conseil communal.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse au présent postulat.

12 Postulat de M. Jonas Kocher "Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile", du 21 juin 2018

Résumé

Le concept de pollution lumineuse renvoie à la présence anormale de lumière artificielle et de ses conséquences sur la santé humaine ainsi que sur les écosystèmes en général. La Municipalité est ainsi invitée à faire un état des lieux de son éclairage public (identifier les émissions lumineuses superflues et les économies d'énergie potentielles) et à réfléchir à une politique globale d'optimisation et de lutte contre la pollution lumineuse.

Réponse de la Municipalité

Le crédit-cadre pour l'assainissement des lampes à vapeur de mercure, voté par le Conseil communal via le préavis 67/2015, a permis de poser les premiers jalons d'une politique d'économie d'énergie pour l'éclairage public. De l'éclairage dynamique et/ou fortement abaissé la nuit a été installé dans les tronçons modernisés, tels que le chemin des Airelles, Sur-la-Croix, l'avenue de Paudex, le chemin des Pépinières ou encore le parking de la piscine qui ont été adaptés dans ce cadre.

Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 et des objectifs d'économie d'énergie à atteindre, Renens entre dans la catégorie des grands consommateurs pour l'éclairage public. Il est dès lors demandé à la Commune de réaliser une étude énergétique proposant plusieurs scénarios, démarche pour laquelle elle sera suivie et soutenue par le canton dans cette démarche. Ainsi, la première étape d'une étude globale passe par un audit externe qui permettra de mettre en évidence les principaux points d'action et d'amélioration pour les années à venir. Les démarches nécessaires seront entamées pour qu'une étude soit démarrée cette année encore.

Entre-temps et en lien avec l'exploration de cette thématique, la Municipalité a inscrit la Commune au sein du projet "Perséides" qui vise à faciliter l'observation de la pluie d'étoiles filantes des Perséides et de sensibiliser par la même occasion la population à la pollution lumineuse. Renens, en collaboration avec le Service intercommunal de l'électricité (SIE) et les communes partenaires, n'a ainsi pas allumé son éclairage public dans la nuit du 12 au 13 août, jusqu'à 4h.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ce postulat.

13 Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique : une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 / Postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018

Résumés

Le postulat de Mme Rossel invite la Municipalité à étudier la mise en place de mesures permettant de lutter contre le phénomène de fracture numérique qui met certaines personnes en marge de la société. Cette thématique renvoie à la numérisation de nombreuses démarches telles que la recherche d'emploi, l'achat d'un ticket de transport, et plus généralement la possibilité de rester en contact. Il est ainsi demandé à la Municipalité de répertorier les offres existantes à Renens et d'étudier la possibilité de donner l'impulsion pour mettre en place des formations ou des opérations de sensibilisation, notamment pour ce qui concerne la communication entre collectivités publiques et population.

Le postulat de M. Montabert base sa réflexion sur la problématique générale du non-recours aux prestations sociales financières des collectivités publiques. Dans l'optique d'apporter une réponse au niveau communal, ce texte souligne le besoin de simplifier l'accès à l'information sur les différentes aides mises à dispositions et les démarches relatives proposées par la Commune. Il est demandé en particulier à la Municipalité de repenser le site Internet de la Ville afin de permettre un accès facilité, limpide et unique à la liste exhaustive des aides et de systématiser les démarches directement en ligne.

Réponse de la Municipalité

La thématique de la numérisation de la société a été abordée à plusieurs reprises par le Conseil communal ces derniers mois. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la société de demain, mais aussi pour celle d'aujourd'hui. La Municipalité partage cette préoccupation qu'elle a développée au sein de sa stratégie numérique, tel qu'annoncé dans le programme de législature.

Différents services se sont ainsi développés ces dernières années avec de nombreux documents, formulaires d'inscription ou de subvention numérisés et mis à disposition sur le site internet de la Ville. Ces documents sont soit répartis sur les différentes pages des services (de la demande d'abattage d'arbre à celle pour des subventions aux études musicales), soit regroupés autour d'une thématique précise (site spécifique du réseau d'accueil de jour Renens-Crissier <https://www.reseau-aje.ch/>). Il existe donc une volonté forte de rendre accessible en ligne le plus possible de documentation et démarches pratiques.

L'offre numérique communale s'est faite progressivement en fonction des outils gérés par les services. Ceux-ci étant devenus nombreux au fil du temps, le défi est aujourd'hui de les intégrer dans une démarche globale cohérente. Les travaux ont d'ores et déjà débuté à l'automne 2019 avec une nouvelle présentation du site Internet qui permet un usage facilité ainsi qu'une meilleure compatibilité pour les téléphones mobiles. Il s'agit cependant d'adaptations provisoires, la refonte complète du site étant en cours et prévue pour 2022.

Les deux postulats déposés peuvent ainsi être mis en parallèle avec celui de M. le Conseiller communal François Delaquis du 12 décembre 2019 relatif à la transformation numérique et à la planification d'une politique complète de cyberadministration. Ces trois objets abordent cette thématique globale sous différents aspects en mettant en exergue le site internet comme outil central à optimiser. Ils soulignent aussi le rôle de l'administration communale comme contact privilégié pour l'accès à cette nouvelle approche des prestations publiques et comme promotrice d'une offre numérique qui ne laisse personne de côté.

Dans leurs approches respectives, ces trois postulats abordent un même défi qui ne pourra être relevé qu'au travers d'une vision globale et coordonnée. La Municipalité propose dès lors de répondre de manière commune par une étude qui sera le reflet non seulement d'une utilisation des outils à disposition (site Internet, journal communal) mais aussi d'une politique à long terme en matière de cyberadministration. Dans l'intervalle, les modernisations apportées à l'offre numérique de la Commune se poursuivront et seront communiquées au fur et à mesure au Conseil communal.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de repousser le délai de réponse à ces trois postulats au début de la législature 2021-2026.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 75-2020 de la Municipalité du 24 août 2020,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'approuver le rapport de la Municipalité sur l'état des postulats et motions en suspens au 31 décembre 2019.

De considérer qu'il a été répondu aux motions et postulats ci-dessous :

- Motion de M. Gilbert Stöckli relative à la création d'une bibliothèque municipale, du 23 mars 1995 / Motion du groupe libéral concernant un projet de bibliothèque, du 14 décembre 2000.
- Postulat de M. Richard Neal et consorts "Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h", du 7 septembre 2017.

D'accepter de repousser le délai de réponses des motions et postulats suivants:

- Postulat de Mme Florence Widmer "Mèbre-Source-Midi, trois rues pour les piétons", du 7 mars 2013 / Motion de M. Vincent Keller "Pour un centre-ville du XXIe siècle : moderne et piétonnier", du 7 mars 2013.
- Postulat de Mme Line Rouyet et M. Oumar Niang "Pour un espace culturel au centre-ville de Renens", du 20 juin 2013.
- Postulat de M. Didier Divorne "Pour une aide au logement pour 1564 personnes", du 12 septembre 2013.
- Postulat de Mme Elodie Gollaz Grilli "Fêtes des écoles : Lausanne, Prilly... et Renens alors ?", du 4 septembre 2014.
- Motion de Mme Elodie Golaz Grilli "Harmonisation des horaires d'ouverture des commerces avec l'Ouest lausannois", du 8 octobre 2015.
- Postulat de M. Nicolas Freymond "Renens à 30 km/h la nuit ?", du 11 mai 2017.
- Postulat de M. François Delaquis "Quelle politique avons-nous ou voulons-nous pour le sport à Renens, avec quels moyens, quelles ressources, un inventaire et des réalisations pour le bien de chacune et de chacun ?", du 22 juin 2017.

- Postulat de M. Richard Neal et consorts "Sécurité des piétons dans les zones 30 km/h", du 7 septembre 2017.
- Postulat de Mme Nicole Haas-Torriani "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays", du 21 juin 2018.
- Postulat de M. Jonas Kocher "Pour une commune éclairée sans pollution lumineuse inutile", du 21 juin 2018.
- Postulat de Mme Muriel Rossel "La fracture numérique: une réalité source de marginalisation et d'inégalité... Réduisons-la à Renens", du 11 octobre 2018 et postulat de M. Stéphane Montabert "Pour un accès efficace aux diverses aides proposées à Renens", du 13 décembre 2018.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic:


Jean-François Clément

Le Secrétaire municipal:


Michel Veyre



Membres de la Municipalité concernés:

M. Jean-François Clément, syndic
Mme Tinetta Maystre
Mme Myriam Romano-Malagrifa
M. Didier Divorne
M. Olivier Golaz